



Municipales 2020

le manifeste de la Ligue de l'enseignement du Val-d'Oise

Vive les associations !

À l'attention des candidats aux élections municipales de mars 2020

1 >

LES ASSOCIATIONS JOUENT UN RÔLE PRIMORDIAL DANS LA CITÉ

Avez-vous prévu la participation des associations aux conseils citoyens, conseils de quartier ?

Les associations peuvent être officiellement parties prenantes des instances participatives municipales, telles que les conseils de quartier et autres structures mises en place dans la commune.

Ce sont des lieux d'expression, d'organisation, de formation des citoyens. Elles créent et renforcent le lien social : rencontres, échanges, aides, services... En agissant ensemble, les habitants apprennent à vivre ensemble.

Avez-vous prévu de signer avec les associations des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ?

La municipalité peut s'engager sur la voie du conventionnement pluriannuel d'objectifs et de moyens, au lieu de réexaminer chaque année l'octroi de la traditionnelle subvention de fonctionnement.

D'utilité sociale, les associations apportent des réponses à des besoins multiples et variés.

Au-delà des ressources financières, elles développent des ressources sociales, culturelles... Nombre d'entre elles sont employeuses. À ce titre, ce sont des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les associations doivent être traitées en partenaires plutôt qu'en intervenants ou prestataires assimilés au secteur marchand. Elles doivent bénéficier d'une reconnaissance de leur action sur le long terme, à l'instar de toute entreprise.

Elles souhaitent que les communes acceptent de cogérer des activités d'utilité sociale ou d'intérêt général par le biais de conventions d'objectifs et de moyens et non par le seul achat de prestations via des appels d'offres.

Avez-vous prévu un conseil local de la vie associative, un budget participatif ?

Étant donné leur rôle dans la cité, un espace de dialogue régulier, type conseil local des associations, propice aussi bien à des réunions thématiques qu'à l'élaboration de projets communs, est préconisé.

Par ailleurs, un fléchage d'une partie du budget municipal sur un budget participatif permet d'élaborer et de financer des projets locaux.

Les associations touchent tous les milieux sociaux, dans des lieux divers, avec des engagements et des activités variées. Elles portent les préoccupations des habitants et s'en font l'écho auprès des services municipaux, des décideurs et des élus.

La liberté et la capacité des citoyens à s'associer, à questionner, à contester... doivent être reconnues. Le rôle critique et délibératif des associations mérite d'être encouragé.

Avez-vous prévu une aide aux nouvelles associations, aux nouvelles activités ?

Les collectivités locales peuvent mettre en place des dispositifs spécifiques d'accompagnement des associations, d'aide au démarrage de nouvelles associations et de soutien à la mise en œuvre de nouvelles activités.

Elles revendiquent un droit et un soutien à l'innovation. Les associations sont souvent pionnières par leurs réponses à des situations nouvelles.

Par exemple, avant que le marché ne s'en empare pour générer du profit, les centres de vacances, l'aide à domicile, les activités sportives d'entretien ont été portées par des associations.

Ce soutien passe aussi par la reconnaissance des fédérations d'associations qui conseillent leurs adhérents et par l'installation d'incubateurs ou de couveuses.

2>

LES ASSOCIATIONS TOUCHENT TOUS LES PUBLICS ET LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Avez-vous prévu une charte des engagements réciproques ?

Une charte des engagements réciproques entre les associations et la municipalité renforce des relations basées sur la confiance mutuelle, le respect, l'indépendance des associations d'une part et la libre administration de la collectivité d'autre part.

Les règles de partenariat inscrites dans un tel document instituent des principes d'action partagés entre les deux parties.

Les associations exercent des délégations de service public pour répondre à certains besoins des communes. Elles mobilisent bénévoles et salariés pour développer des activités d'utilité sociale. Elles peuvent être partenaires de l'école, des services de santé, des services sociaux, des structures économiques, des institutions culturelles...

Elles ont besoin de nouer des relations avec les divers acteurs du territoire et de construire des partenariats locaux.

Elles sont dépendantes d'un choix de la collectivité locale : partenariat ou commande publique ?

Les associations sont fragilisées par la municipalisation ou au contraire la marchandisation des actions qu'elles conduisent. Pour inscrire leur action sur le long terme, elles doivent bénéficier du soutien durable des municipalités.

De leur côté, les associations doivent être ouvertes à tous publics et offrir un fonctionnement démocratique à travers leurs instances et leurs activités.

A titre d'exemple : <https://www.bourgoinjallieu.fr/associations/la-charte>

Avez-vous prévu une campagne de promotion de la vie associative et de l'engagement bénévole ?

La vie associative dans la cité et l'engagement des responsables associatifs peuvent être mis en avant. Au-delà du traditionnel forum des associations de septembre, une opération annuelle de promotion est souhaitable. Des soirées du bénévolat favorisent l'engagement des habitants dans des projets associatifs. Des événements type salon de la vie associative ou fête des associations mettent en valeur les réalisations des associations.

Celles-ci valorisent l'action collective, l'implication et le savoir-faire de leurs bénévoles et de leurs salariés.

Elles engagent les citoyens dans des logiques d'auto-organisation, de sensibilisation, d'échange de compétences, de «savoir-être», de services rendus aux autres, de prévention. Elles méritent visibilité et reconnaissance pour leurs actions et leur investissement en faveur de la collectivité.

Avez-vous prévu une concertation régulière des associations pour l'usage des équipements communaux ?

Des échanges réguliers entre la municipalité et les associations permet un usage équitable, rationnel et optimal des équipements communaux. Le repérage des éventuels créneaux libres peut offrir de nouvelles opportunités d'activité.

C'est aussi l'occasion de suivre les modalités d'utilisation : maîtrise des consommations de fluides, entretien, mutualisation de locaux.

Les communes mettent à la disposition des associations des locaux, des espaces communaux, des équipements sportifs ou autres, du matériel... Elles leur apportent une aide logistique et soutiennent certaines activités ou manifestations : implication des services techniques, informations dans les publications municipales, affichages, dispositifs de sécurité, etc.

Néanmoins, l'utilisation des équipements se fait parfois sans concertation entre associations et peut même susciter de la concurrence.

Avez-vous prévu une coopération entre associations, entreprises et opérateurs ?

Il s'agit d'organiser des rencontres et événements favorisant la coopération entre les associations, les entreprises et les opérateurs qui gèrent les biens communs au niveau communal ou intercommunal (énergie, eau, transports publics, foncier, etc.).

Certaines associations sont spécifiquement impliquées dans les transitions de la société : écologique, énergétique, économique, numérique et institutionnelle.

Mais toutes peuvent contribuer à aider les habitants dans ces domaines. À ce titre, elles sont demandeuses d'informations sur les projets, les orientations, les décisions locales...

3>

LES ASSOCIATIONS, PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA COMMUNE

Avez-vous prévu d'impliquer les associations dans les politiques publiques ?

Il est fructueux d'impliquer les associations volontaires et de les faire participer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques communales et intercommunales. Si l'initiative peut venir du conseil municipal, les associations peuvent aussi proposer leur participation.

Les associations apportent une contribution essentielle au fonctionnement d'une société solidaire et au maintien du vivre ensemble.

Mues par l'intérêt général, la cohésion sociale et l'épanouissement des citoyens, elles sont à même de participer à la construction des politiques publiques locales.

Avez-vous prévu un ou une élue nommément chargé(e) de la vie associative ?

Tout conseil municipal devrait spécifiquement charger un ou une élu-e de la vie associative.

Les propositions de ce manifeste deviennent alors réalisables !

La vie d'une commune est tout autant rythmée par les événements associatifs (du gala de danse au vide grenier...) que par les événements municipaux (du cross des écoles à la fête de la musique...). Elle s'enrichit de collaborations à la fois entre associations, avec d'autres acteurs locaux, avec les services municipaux.

La vie associative s'enrichit, elle, d'initiatives de la municipalité, sur la formation des élus, des bénévoles, des salariés, sur l'engagement des jeunes.... Initiatives pouvant être partagées, mutualisées.

Avez-vous prévu d'accompagner les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ?

Les services communaux doivent être sensibilisés à l'ESS et porter une attention à l'accompagnement du développement de ses entreprises. Parmi elles, figurent les associations, mais aussi les coopératives et les mutuelles.

Cela nécessite un recensement exhaustif des structures de ce type implantées dans la commune et dans les communes voisines.

Nombre d'entre elles sont gérées par des associations et impactent la vie économique locale. À titre d'exemples, micro-crèches, foyers logements, épicerie solidaires, jardins partagés...

Trop souvent, en raison même de leur statut associatif, ces organismes ne sont pas considérés comme des entreprises à part entière alors qu'ils contribuent tout autant à la vitalité du territoire et génèrent de l'emploi.

Les structures associatives gestionnaires et employeuses doivent être impliquées dans les concertations organisées de gré à gré ou collectivement avec les différentes composantes économiques de la commune.

Avez-vous prévu des marchés réservés aux entreprises de l'ESS ?

Les collectivités locales ont la faculté de privilégier les entreprises de l'économie sociale et solidaire pour leur intervention en direction de leurs administrés, par le biais de marchés dits « réservés » (loi ESS 2014).

Une autre collaboration entre la commune et les entreprises de l'ESS est alors possible. Partout, les populations bénéficient de l'action des associations. Mais presque partout aussi, le recours massif aux appels d'offres pousse à la dénaturation des associations et des mouvements d'éducation populaire, les réduisant au rôle d'opérateurs de la puissance publique et faisant fi de leur capacité d'initiative et de créativité.

Des pans entiers des politiques culturelles, éducatives, sportives, de jeunesse, de solidarité ou de loisirs sont maintenant sous-traités au nom du marché à des associations de façade, à des entreprises dites « sociales » ou à des acteurs marchands. Autant d'organisations qui s'affranchissent sans complexe des contraintes de la concertation publique et de l'élaboration collective du projet !



LA VIE ASSOCIATIVE, C'EST BON POUR LES HUMAINS, C'EST BON POUR LA PLANÈTE !

Les associations sont mobilisées pour la transition écologique



Outre la sensibilisation des publics aux transitions d'aujourd'hui, les associations peuvent s'engager pour transformer les modes de production, de distribution et de consommation, en portant des projets innovants sur le plan social et technologique. Par exemple :

- la distribution locale de produits d'alimentation locaux (Amap)
- le développement de circuits courts
- la production d'énergie propre et renouvelable
- l'ouverture de ressourceries, recycleries, selon les principes de l'économie circulaire - réemploi, recyclage des matières premières, traitement des déchets
- des initiatives d'agriculture urbaine, de végétalisation des espaces urbains
- le développement de modes de déplacement doux comme le vélo, la marche à pied, le soutien aux transports collectifs, le co-voiturage).

Les associations, cadre d'entreprenariat et d'engagement collectif et démocratique, favorisent des réponses, sociales ou non, aux attentes des habitants du territoire.

Les associations renforcent le lien intergénérationnel



La richesse des liens intergénérationnels participe de la qualité des relations sociales dans la commune.

S'il existe des lieux où les liens entre personnes d'âges différents peuvent se tisser, ce sont bien d'abord les associations.

Ainsi les plus jeunes, des jeunes enfants aux étudiants, apprentis, en passant par les élèves, peuvent profiter de la disponibilité des seniors bénévoles.

Ils peuvent bénéficier de leur expérience, de vie, professionnelle, etc.

Les seniors, tenant avec sérieux et plaisir un rôle utile, s'enrichissent de ces contacts avec les jeunes générations. Tant dans les activités scolaires ou périscolaires, que culturelles, de loisirs, les plus âgés sont ainsi à même de rester en prise avec une société qui sans la vie associative échappe parfois à certains d'entre eux.

Quant aux jeunes générations, elles peuvent, en retour, conduire des animations culturelles interactives (via des outils numériques) et faire bénéficier les plus âgés de leurs compétences. Les initiatives intergénérationnelles prises par les associations sont innombrables !

Les associations œuvrent pour la transition numérique



Les associations sont impliquées dans la transition numérique sous de multiples aspects : vulgarisation de l'accès au numérique, aux données, aux réseaux.

Elles guident les habitants, et plus particulièrement les plus en difficulté, dans l'accès aux services communaux devenus numériques : quotient familial, menus de restauration scolaire, papiers d'identité, inscription à des activités, démarches administratives et fiscales, prise de rendez-vous médicaux..... Elles vulgarisent l'usage d'outils, appareils et équipements dont le fonctionnement intègre le numérique. Par exemple, elles animent des ateliers internet sur tablette, des e-formation, des clubs photo numérique, des tiers-lieux dédiés au numérique. Elles peuvent orienter vers des logiciels libres, alternatives aux mastodontes du net. Quant à la municipalité, elle peut développer de bonnes pratiques en adoptant des logiciels libres.

La prise en compte des impacts de la transformation digitale à tous les échelons de l'action municipale est indispensable. Lors de la mise en place de dispositifs s'appuyant sur le numérique, une collaboration des services municipaux avec les associations permet de mieux former les habitants.

Pour cela, des séquences dédiées à la transition numérique peuvent être proposées au sein d'une instance de concertation municipalité/monde associatif.

(Le conseil local de la vie associative mentionné au chapitre « les associations jouent un rôle primordial dans la cité » peut en être le support).

Des espaces publics d'accès à l'informatique et aux nouvelles technologies peuvent être pris en charge par des associations.

D'un autre côté, l'accès aux données concernant la commune peut être utile aux associations pour le développement de leurs activités.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire : une intelligence collective

L'éducation populaire ouvre un espace d'engagement aux citoyens qui s'organisent pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences en échangeant réciproquement leurs savoirs et en agissant collectivement dans des secteurs d'activités très divers.

L'éducation populaire est particulièrement développée aux côtés de l'école, sur les temps périscolaires, sur le temps des loisirs et des vacances, qui restent des temps privilégiés d'éducation culturelle, sociale et sociétale.

Les structures qui développent des projets relevant des principes de l'éducation populaire sont essentiellement des associations.

Les projets d'actions collectives relevant de l'éducation populaire ne sauraient se développer sans l'appui des pouvoirs publics, particulièrement des collectivités locales, garantes de l'intérêt général sur les territoires.





**LA LIGUE DE
L'ENSEIGNEMENT
FÉDÉRATION DU VAL D'OISE**

4 rue Berthelot – 95300 Pontoise
Tél. 01 30 31 26 98
Mail : infos@ligue95.com
www.ligue95.com